



>> INFO SNAM-HP - CMH
NEGOCIATIONS STATUTAIRE

LES AVANCEES

LES SUITES DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 31 MARS 2005

2 réunions du comité de suivi réunissant la DHOS, le cabinet du ministère de l'éducation pour le volet universitaire et nos organisations syndicales (CMH - SNAM-HP - UCCSF) se sont tenues les 27 et 29 avril 2004.

Il a été priorisé :

1) La publication au Journal Officiel, à la mi mai 15 mai 2005, de l'arrêté sur la permanence des soins autorisant la mise en œuvre des décisions sur les astreintes (IRCANTEC ; forfait à 180 euros ; revalorisation de la base et des déplacements). Ces mesures sont rétroactives au 1er janvier 2005. Cet arrêté intégrera la mise en place de la commission régionale paritaire dont nous avons obtenu la création. Elle sera chargée notamment d'être lieu de recours en cas de conflit local. Nos délégués régionaux seront présents dans ces comités et doivent être sollicités si nécessaire.

2) La possibilité pour l'année civile 2005 d'indemniser des jours de RTT non pris et non épargnés comme en 2003. Cette décision actée le 31 mars sera mise en œuvre au travers d'un texte réglementaire qui fera l'objet d'une proposition de la DHOS intégrant notre demande de paiement volontaire de 5 à 10 jours de RTT.

3) L'instauration de la part variable doit être effective au 1er juillet 2005 pour les deux disciplines prioritaires psychiatrie (prime multi site) et chirurgie. Dans cet objectif une proposition de mise en œuvre sera proposée au prochain comité de suivi. Le décret permettant son extension à hauteur de 15% à l'ensemble des disciplines des différents statuts (temps pleins, temps partiels, universitaires, assistants et CCA) au 1er janvier 2006 sera soumis à concertation pendant l'été.

4) S'agissant de la retraite des personnels enseignants et hospitaliers, il a été décidé la mise en place rapide d'un groupe de travail en vue d'expertiser, notamment à partir de comparaisons entre corps d'agents publics de même niveau, les demandes présentées par les représentants syndicaux, visant à prendre en compte la rémunération hospitalière pour la retraite. Ce groupe de travail sera élargi, à notre demande aux signataires du protocole hospitalo-universitaire du 16 mai 2003.

5) L'ouverture rapide de la discussion sur l'harmonisation des statuts de

praticiens à temps partiel et à temps plein.

Sur ces dossiers notre vigilance, notre engagement doivent être et seront permanents. Nous avons besoin de vous. La communauté médicale doit être unie pour être forte vis à vis des différents pouvoirs. L'hôpital va continuer à être le lieu d'importantes batailles. Celle sur nos budgets et la T2A sera la bataille des semaines et mois à venir !

C'est en étant unis, en refusant dénigrement et désinformation mensongers, que nous obtiendrons les changements nécessaires.

Vive l'Hôpital Public !

Roland Rymer - Président du SNAM-HP

François Aubart - Président de la CMH

Cette liste de diffusion est gratuite et sans engagement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.